

Ecrit par le 4 juillet 2026

Carpentras : perturbations sur la RD942r pendant trois semaines

Travaux de réfection de chaussée à Carpentras 



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes, le Département de Vaucluse procède actuellement à des travaux de réfection de chaussée sur la RD942r à Carpentras. Ainsi, pour une durée de trois semaines à compter d'aujourd'hui, le vendredi 7 octobre, sous réserve des conditions météorologiques, des perturbations sur cette route sont à prévoir.

Des enrobés phoniques vont être posés sur la RD942r entre la RD950 (route d'Orange) et la RD938 (route de Malaucène), et au niveau du carrefour giratoire situé à l'intersection des RD942r, RD950 et RD187. Ces enrobés, qui visent à diminuer le bruit routier, s'inscrivent dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour 2023. Les travaux du carrefour giratoire seront réalisés de nuit, entre 21h00 et 6h00, pour limiter les perturbations de circulation, et ceux sur la déviation Nord seront réalisés de jour, sur le principe du basculement de chaussée. La circulation se fera donc sur une voie au lieu de

Ecrit par le 4 juillet 2026

deux pendant la durée des travaux.

La déviation Nord de Carpentras a été réalisée en plusieurs étapes. Le coût de l'opération s'élève à 550 000€ et est entièrement financée par le Département de Vaucluse.

Travaux de réfection de chaussée à Carpentras Département de VAUCLUSE

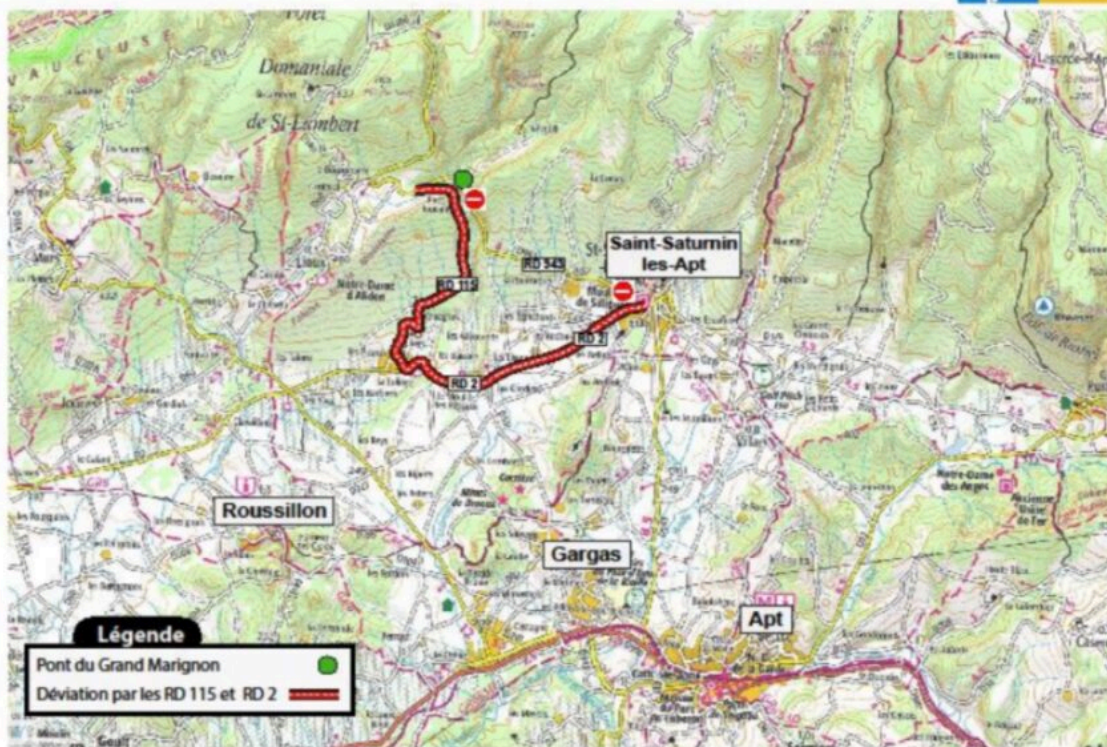
Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

V.A.

Saint-Saturnin-lès-Apt : une partie de la RD943 fermée pendant 3 mois

Ecrit par le 4 juillet 2026

RD 943 - Pont du Grand Marignon Saint-Saturnin-les-Apt



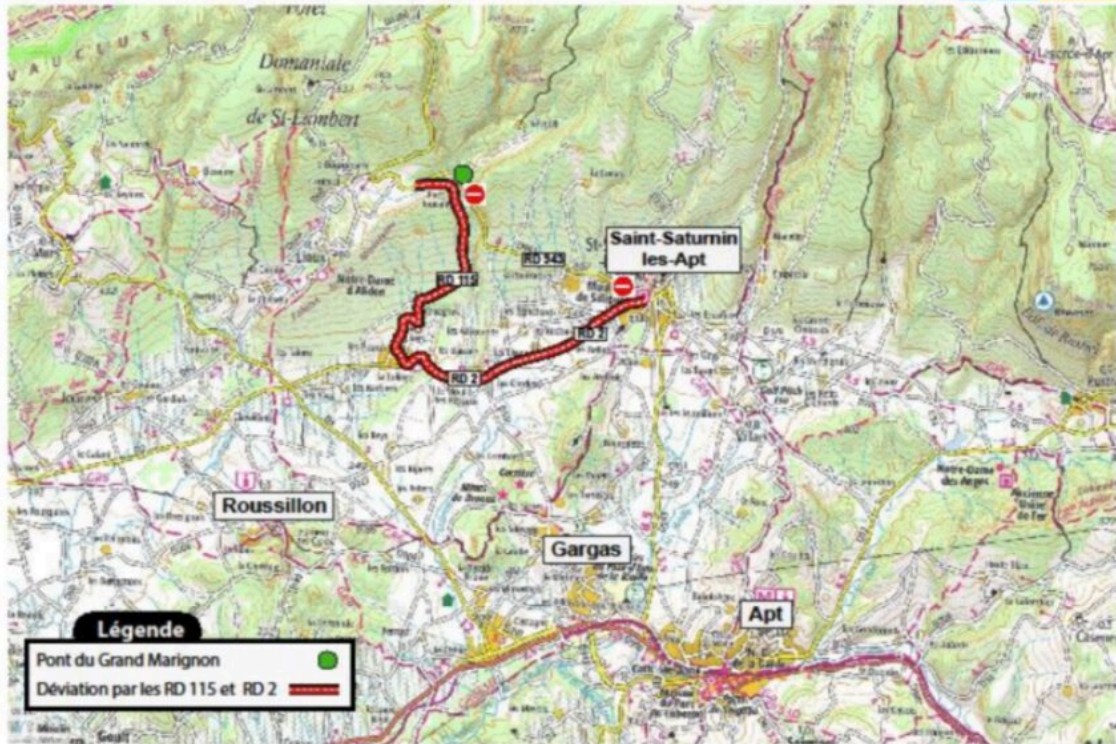
Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

À partir du lundi 29 août, le pont du Grand Marignon, à Saint-Saturnin-lès-Apt, va subir une importante remise en état, ce qui va engendrer une fermeture de la circulation sur une partie de la RD943 pour une durée de trois mois, jusqu'au 25 novembre. Sauf pour les riverains, la circulation sera complètement interdite sur la RD943 entre le carrefour RD943 / RD115 à Font Jouvale et le carrefour RD943 / RD2 à l'entrée de Saint-Saturnin-les-Apt. Ainsi, une déviation sera mise en place par la RD115 et la RD2.

Cette infrastructure de 40 mètres de long datant de 1881 permet de franchir le ravin du Grand Marignon. Depuis sa construction, le pont n'a fait l'objet que de quelques travaux d'entretien, mais il nécessite désormais une remise en état plus approfondie. Financés en intégralité par le Département de Vaucluse, ces travaux, dont le montant s'élève à 290 000 €, vont se faire en plusieurs étapes : la dévégétalisation de l'ouvrage et de ses abords immédiats, les travaux de maçonnerie, la réparation des garde-corps, la peinture, et la réfection de l'étanchéité et de la chaussée.

Ecrit par le 4 juillet 2026

RD 943 - Pont du Grand Marignon Saint-Saturnin-les-Apt



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

DR

V.A.

Circulation, stationnement : quels changements pendant la fête foraine de l'Isle-sur-la-Sorgue ?

Ecrit par le 4 juillet 2026



À l'Isle-sur-la-Sorgue, le cours Victor Hugo va accueillir la traditionnelle fête foraine de la Saint-Cézaire pendant quatre jours du vendredi 26 au lundi 29 août. Au programme tous les jours de 16h à 1h : pêche aux canards, autos-tamponneuses, tir à la carabine, manèges à sensation, confiseries en tout genre et concours de pétanque.

Pendant ces quatre jours, la ville va voir sa circulation et son stationnement modifiés. Pour le bon fonctionnement de la fête foraine, il sera interdit de stationner sur le parking du lycée Benoit et de l'avenue Jean Bouin, cours Victor Hugo, allée de Villevieille du mercredi 24 août 2022 à 14h au mardi 30 août 2022 à 18h. En dehors des heures d'ouverture de la fête, du mercredi 24 août 2022 à 14h au mardi 30 août 2022 à 18h, un sens unique sera mis en place sur le cours Victor Hugo dans le sens rond-point Féline vers le rond-point Victor Hugo, et sur l'avenue Jean Bouin dans le sens rond-point Victor Hugo vers le collège. Pendant les heures de la fête, de 16h à 1h, l'avenue Jean Bouin, le cours Victor Hugo, la place Victor Hugo, l'allée de Villevieille et le pont situé entre la place Victor Hugo et le quai Clovis Hugues seront interdits à la circulation du vendredi 26 août 2022 au lundi 29 août 2022 de 16h à 1h30.

V.A.

Ecrit par le 4 juillet 2026

Grand Avignon : la vignette Crit'Air a encore un peu de chemin à faire



Après avoir été activé une première fois du 14 au 18 juin derniers (puis une seconde fois fin juillet), [le dispositif de 'circulation différenciée'](#) sur le bassin de vie d'Avignon peine à mobiliser les automobilistes. En effet, les vérifications réalisées à titre préventif et pédagogique lors de cette activation ont fait apparaître que seulement 15% des 1 015 véhicules légers et 13 poids-lourds contrôlés par les forces de l'ordre étaient équipés de la vignette Crit'Air.

Ecrit par le 4 juillet 2026

[Cliquer ici pour tout savoir sur la vignette Crit'Air sur Avignon](#)

Pour rappel, aucune verbalisation n'a été dressée jusqu'alors à cause de cette vignette Crit'Air dont l'absence peut entraîner une amende comprise entre 68€ à 135€. Cependant, les contrôles réalisés ont incité de nombreux usagers à demander leur vignette.

28% des véhicules vaclusiens désormais équipés

Ainsi, lors de la semaine de la première activation du dispositif de 'circulation différenciée' plus de 30 000 vignettes Crit'Air ont été commandées en Vaucluse (majoritairement Crit'Air 1 et 2). Cela équivaut à une augmentation d'environ 40% de l'équipement total

en vignettes à l'échelle du département (121 000 véhicules équipés actuellement dont 96 500 véhicules particuliers). Le parc roulant départemental est aujourd'hui équipé à 28%.

Par ailleurs, plus de 18 000 vignettes Crit'Air ont été aussi commandées dans les 4 communes du nord des Bouches-du-Rhône intégrées dans le bassin de vie d'Avignon (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).

Limiter les effets de la pollution

Cette mesure a été mise en place afin de limiter les effets sur la santé de la population ainsi que sur l'environnement des épisodes persistants de pollution intense. Les restrictions de circulation sont mises en œuvre, de 6h à 20h et s'appliquent aux deux-roues, aux véhicules légers et aux poids-lourds sur la base des vignettes Crit'Air qui doivent être apposées sur chacun des véhicules.

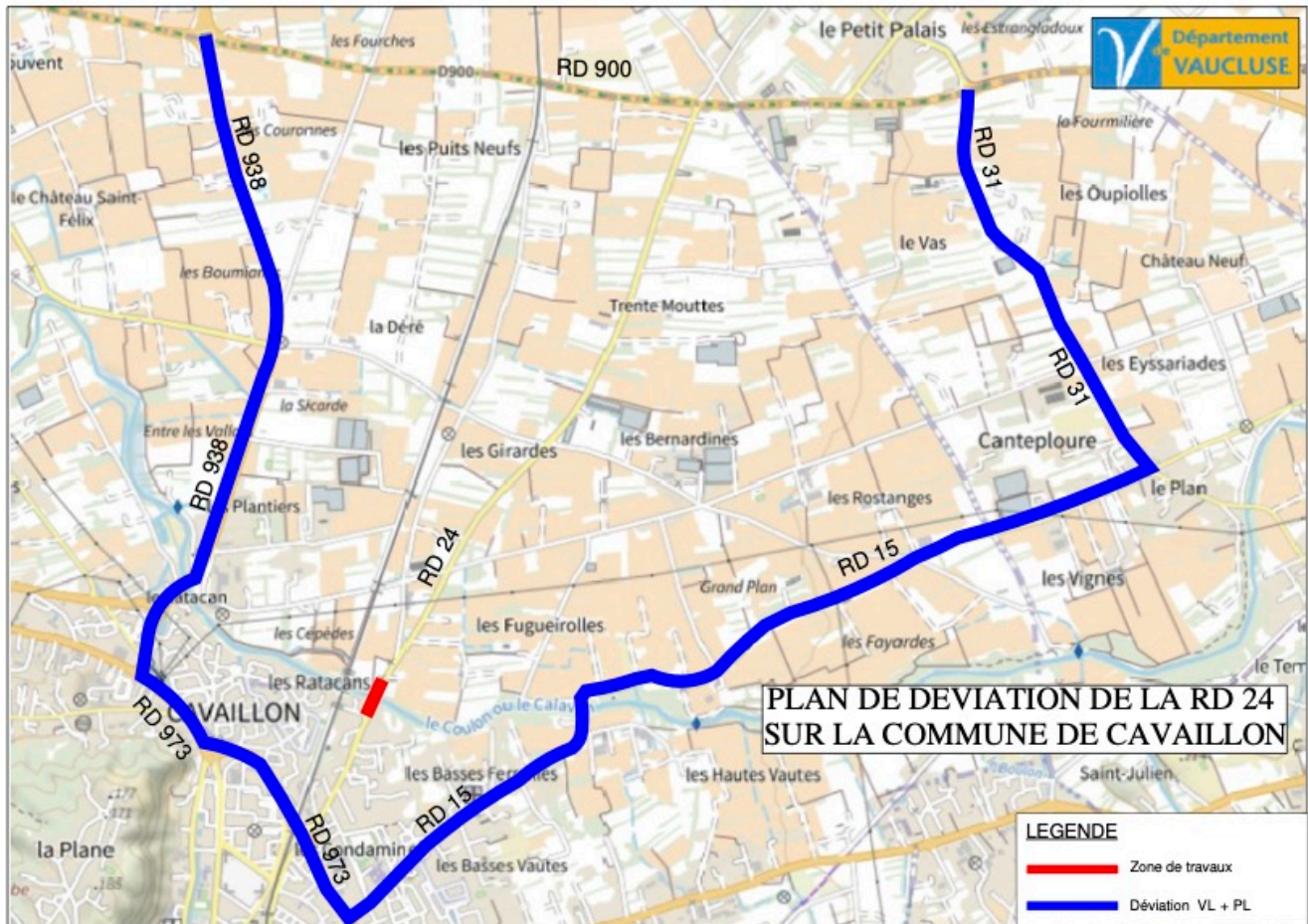
Pour mémoire, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés, est interdite sur les 20 communes composant le bassin de vie du Grand-Avignon situées en Vaucluse, ainsi que dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

L.G.

Cavaillon : fermeture du pont sur le Coulon à partir du lundi 13 juin

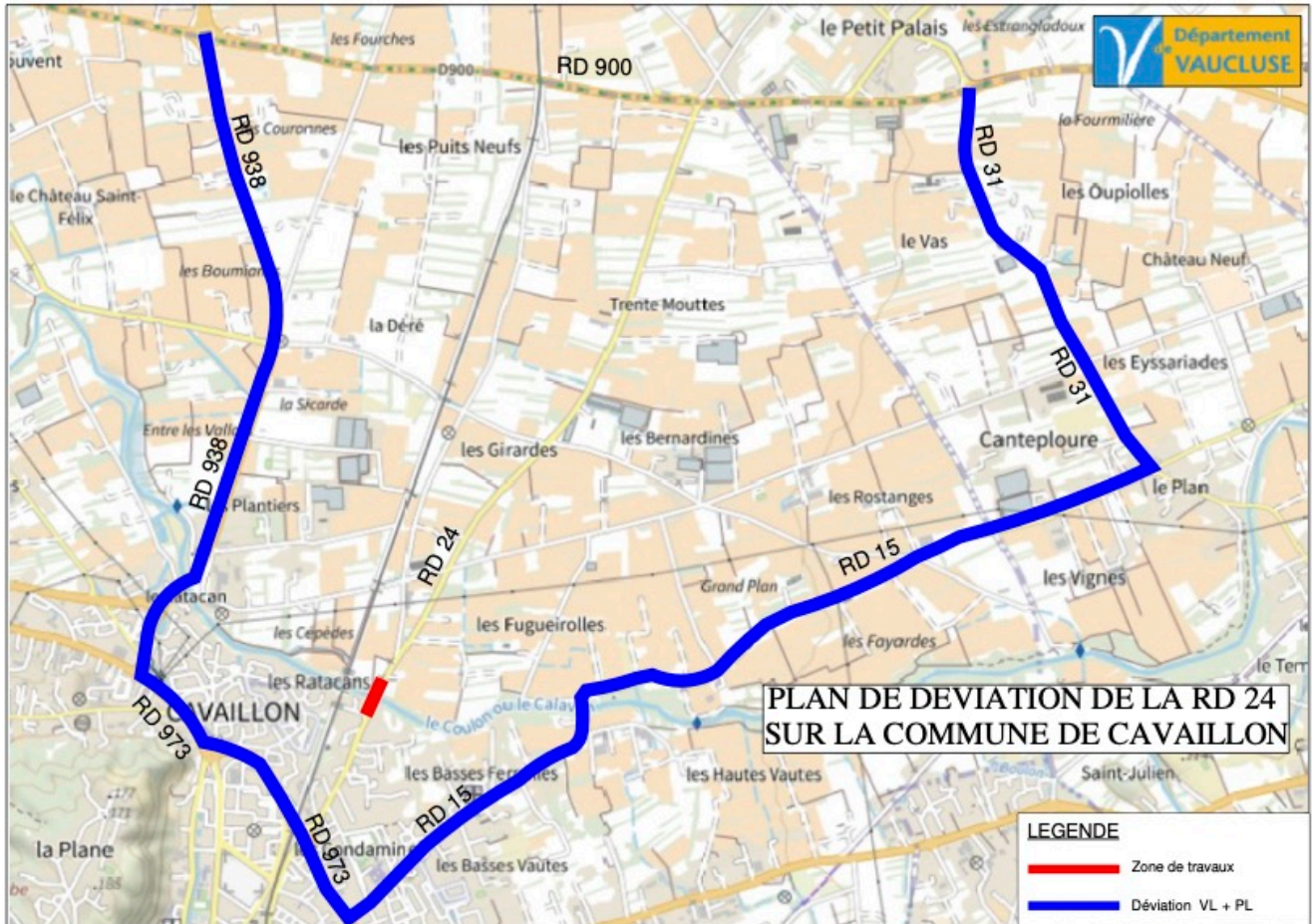
Ecrit par le 4 juillet 2026



Dans le cadre d'un programme d'aménagement de la RD24 mené par le Département de Vaucluse en partenariat avec la commune de Cavailon, des travaux vont être réalisés au niveau du pont sur le Coulon. Ainsi, la circulation sur l'ouvrage sera interdite à partir de ce lundi 13 juin et une déviation sera mise en place pendant 3 à 4 semaines.

Après avoir démolé l'enrobé actuel, les agents procéderont au nettoyage et, si besoin, au ragréage de la dalle en béton armé, puis ils mettront en place l'étanchéité du tablier et finiront avec un enrobé sur 7 cm d'épaisseur. Le coût total de ces travaux vont s'élever à 540 000€.

Ecrit par le 4 juillet 2026



V.A.

Trafic : un dimanche noir sur les autoroutes pour le pont de l'Ascension

Ecrit par le 4 juillet 2026



Alors que le seul pont du mois de mai se profile à l'occasion du prochain week-end de l'Ascension, [Bison futé](#) prévoit une fin de semaine très chargée sur les autoroutes et tout particulièrement sur l'A7 et l'A9 dans le secteur d'Orange à éviter dimanche entre 8h et 20h dans le sens des retours.

« Les usagers se dirigeront en majorité vers les lieux de villégiature et les zones côtières, situés à courte ou moyenne distance du domicile, explique l'organisme de prévision du trafic. Les trajets reliant les grandes agglomérations aux plages les plus proches connaîtront une circulation dense, non seulement au début et à la fin du week-end, mais aussi au cours des autres jours de la période pour des excursions à la journée si les conditions météo sont favorables. Dans le sens des départs, ces difficultés apparaîtront principalement mercredi après-midi et jeudi en matinée. Dans le sens des retours, une circulation extrêmement difficile est attendue le dimanche depuis le milieu de la matinée jusque tard dans la soirée. Les difficultés de circulation seront ainsi observées entre Paris et la Normandie ou la Bretagne mais aussi en direction de la région Centre-Val-de-Loire, entre Lyon ou Toulouse et la Méditerranée, entre Lille et les plages du Nord, entre Bordeaux et la côte aquitaine ou charentaise, l'Espagne et l'Andorre. »

Un dimanche classé noir dans le sens des retours

Dans le sens des départs

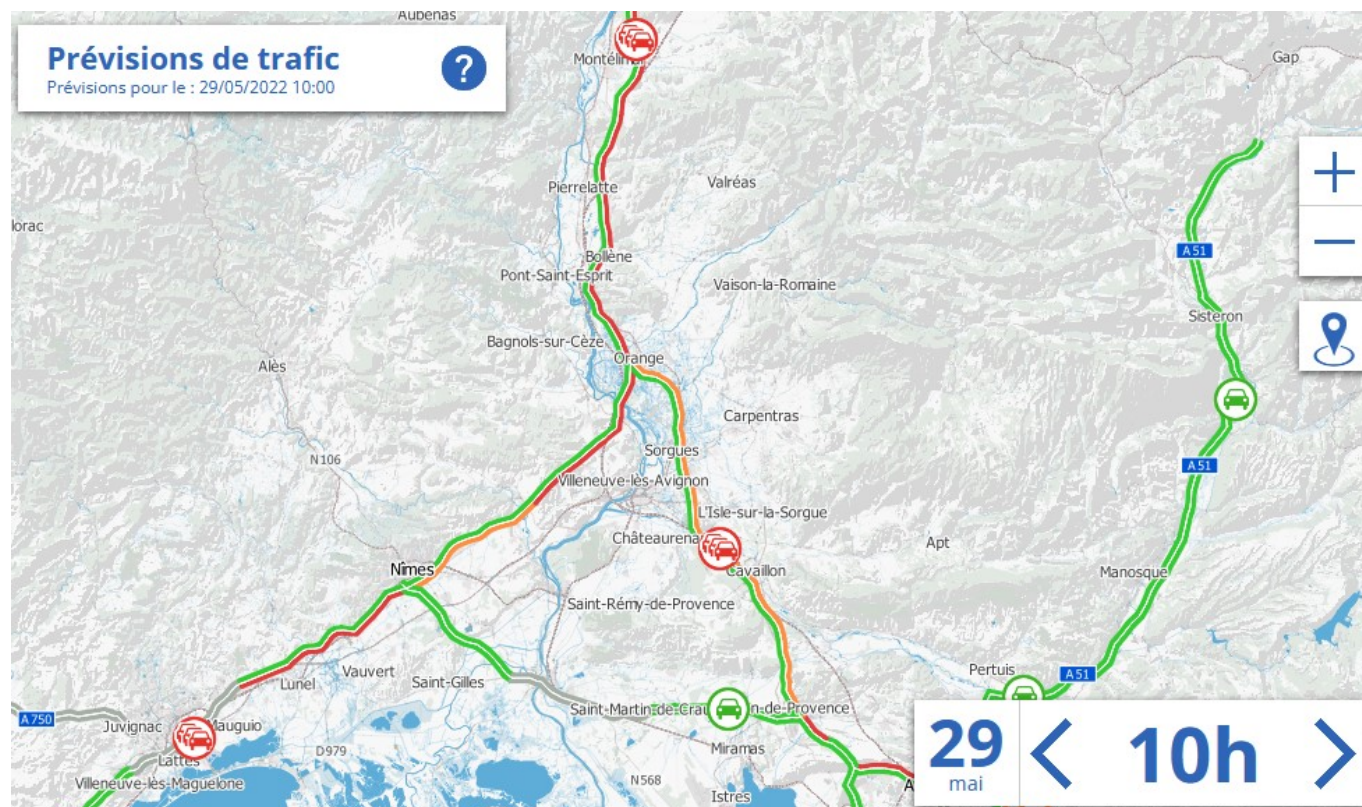
Mercredi 25 mai est classé rouge au niveau national.

Ecrit par le 4 juillet 2026

Jeudi 26 mai est classé rouge au niveau national.
Vendredi 27 mai est classé vert au niveau national.
Samedi 28 mai est classé vert au niveau national.
Dimanche 29 mai est classé vert au niveau national.

Dans le sens des retours

Mercredi 25 mai est classé vert au niveau national.
Jeudi 26 mai est classé vert au niveau national.
Vendredi 27 mai est classé vert au niveau national.
Samedi 28 mai est classé vert au niveau national.
Dimanche 29 mai est classé **noir** au niveau national.



Le trafic dans la région

Le mercredi dans le sens des départs il est conseillé :

- d'éviter l'autoroute A7, entre Lyon et Orange, de 9h à 22h et entre Orange et Marseille, de 14h à 19h,
- d'éviter l'autoroute A8, entre Aix-en-Provence et Fréjus, de 15h à 20h,
- d'éviter l'autoroute A9, entre Orange et Narbonne, de 14h à 19h,
- d'éviter l'autoroute A75, entre Millau et Montpellier, de 16h à 18h.

Le dimanche dans le sens des retours :

- évitez l'autoroute A7, entre Orange et Lyon, de 8h à 20h et entre Marseille et Orange de 10h à 20h,

Ecrit par le 4 juillet 2026

- évitez l'autoroute A8, entre Fréjus et Aix-en-Provence, de 10h à 20h,
- évitez l'autoroute A9, entre Narbonne et Orange, de 11h à 19h et entre Perpignan et Narbonne, de 10h à 18h.

Les prévisions de trafic du dimanche 29 mai dans le sens des retours

A7	Orange → Lyon		8h-12h	12h-15h	15h-20h	
	Marseille → Orange		10h-13h	13h-16h	16h-20h	
A8	à hauteur d'Aix-en-Provence		9h-13h	13h-15h	15h-19h	
	Fréjus → Aix-en-Provence		10h-13h	13h-15h	15h-20h	
	à hauteur de Cannes		11h-13h	13h-17h	17h-19h	
A9	Narbonne → Orange		11h-13h	13h-16h	16h-19h	
	Perpignan → Narbonne		10h-12h	12h-14h	14h-18h	

Plus de détails [en cliquant ici](#)

Retrouvez [également ici](#) les prévisions de trafics heure par heure sur les autoroutes de France

Poids lourd : le contournement de la rocade d'Avignon reporté

Ecrit par le 4 juillet 2026



Le projet d'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle aux heures de pointe semble reporté à une date non définie...

Afin de réduire le trafic routier sur la rocade Charles-de-Gaulle, la Ville d'Avignon et les services de l'Etat envisageaient un projet d'arrêté visant à interdire la circulation des poids-lourds entre 7h et 9h ainsi qu'entre 16h et 18h tous les jours.

« L'interdiction des poids lourds sur la rocade est une mesure demandée par les acteurs locaux, notamment par la maire d'Avignon depuis plusieurs années, détaillait la [Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) en octobre dernier. Cette restriction vise les poids-lourds de plus de 40 tonnes aux heures de pointe. »

Travaillant sur la faisabilité d'un tel projet (conditions de contrôle, parkings de stockage, balisage des itinéraires, conditions de circulation des poids lourds du MIN de Châteaurenard), la Dreal Paca évoquait alors une entrée en vigueur de la mesure d'interdiction à la fin de l'année 2021.

Un remède pire que le mal ?

C'était sans compter sur la mobilisation des entreprises de transports locales ainsi que des membres de l'association du parc d'activités Avignon-Courtine. En effet, cette zone d'activités abrite de nombreuses sociétés de transports ainsi qu'une très importante plateforme multimodale (rail-route).

A ce titre, [TLF-Méditerranée](#) (regroupant les représentants régionaux l'union des entreprises de

Ecrit par le 4 juillet 2026

transport et logistique de France) ont fait part de leurs inquiétudes de leurs adhérents effectuant des transports de denrées périssables et des transports combinés rail-route.

S'appuyant sur des études faites par la Dreal et le [Cerema](#), le groupe de travail réunissant les parties prenantes associées à cette réflexion (collectivités, acteurs économiques, transporteurs routiers notamment) ont estimé « qu'une telle interdiction mettrait à mal - voire en péril - le transport combiné rail-route dans le Sud de la France et compromettrait la transition énergétique ainsi que le report modal en général ».

De fait, le projet d'obligation de contournement de la rocade Sud d'Avignon semble donc reporté sine die.

La LEO fait cruellement défaut

Pour la Ville l'objectif de cet arrêté est de diminuer le trafic poids lourds sur la rocade. Une zone qui enregistre un transit quotidien de l'ordre 30 000 à 40 000 véhicules, dont 11% à 13% de camions. Un flux qui n'est pas sans conséquences sur la santé et la qualité de vie des 25 000 riverains des quartiers Sud de la cité des papes.

« Un périmètre reste à définir dans lequel un recours aux dérogations serait inutile car seul le transit devrait y être interdit, précise [Michel Mattar](#), secrétaire général de TLF Méditerranée Pour les véhicules en transit, ils seraient dans l'obligation d'utiliser les itinéraires de contournement prédéfinis par la ville d'Avignon et la Dreal, mais cela engendrerait des problèmes avec les maires des communes traversées car les routes sont inadaptées et déjà très congestionnées. »

Aujourd'hui, si l'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle n'est donc pas pris c'est, qu'au bilan, entre les nuisances reportées sur d'autres territoires et les émissions de CO2 multipliées par la sous-utilisation de la plateforme rail-route, l'impact environnemental serait négatif.

Ainsi à l'image de difficultés rencontrées avec [le plan Faubourgs](#), cette volonté municipale de 'faire la chasse' au trafic de transit se retrouve confrontée aux manques de solutions alternatives. Dévier le flux des véhicules : mais pour les faire passer où ?

Cette situation met en lumière l'absence d'infrastructures adaptées à la réalité du bassin de vie et plus particulièrement [le retard pris par la LEO \(Liaison Est-Ouest\)](#) dont seulement une tranche a été réalisée sur les 3 que compte le projet de contournement d'Avignon par le Sud.

Selon les projections, la mise en service de ces équipements routiers permettrait de réduire le trafic de plus de -20% sur la rocade et de -40% à -50% sur plusieurs tronçon de route compris entre la cité des papes et Châteaurenard.

Villeneuve interdit la circulation des

Ecrit par le 4 juillet 2026

véhicules de plus de 19 tonnes



La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

- avenue Gabriel Péri,
- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral,
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Guynemer,
- chemin de Monteau.

Ecrit par le 4 juillet 2026

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre [des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon](#).



« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

Dérogation possible

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entière responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

Renseignements : Services Techniques -Tél. 04 90 27 49 20

Bollène : la vidéo-surveillance va traquer les mauvais automobilistes



Constatant trop souvent des comportements inciviques sur la voie publique, la ville de Bollène vient de mettre en place la vidéo-verbalisation afin d'inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Ainsi, depuis le 1^{er} mars dernier, la commune a adopté le principe de la vidéo-verbalisation des infractions au code de la route dans certaines zones de la ville.

« L'objectif est de répondre aux préoccupations des Bollénois sur les incivilités, les délits routiers, les stationnements gênants, la surveillance générale du territoire et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires afin de protéger au mieux les déplacements des élèves et de leurs familles », explique la municipalité. Le dispositif vient en complément des patrouilles déjà réalisées par les agents

Ecrit par le 4 juillet 2026

de la police municipale.

10 agents assermentés pour constater les infractions

La vidéo-verbalisation s'appuie sur les dispositifs de vidéo-protection installés sur plusieurs secteurs de la commune et permet de sanctionner à distance, une infraction au code de la route. Elle permet aux 10 agents assermentés de la ville de constater, sur un écran de contrôle l'infraction.

L'agent verbalisateur édite alors par voie électronique le procès-verbal. Celui-ci est ensuite transféré automatiquement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Pour informer l'automobiliste de la présence d'une caméra, des panneaux de signalisation sont positionnés aux 19 secteurs concernés sur la commune.

Petit rappel des catégories d'infractions

Pour rappel voici les catégories d'infractions routières verbalisables sans interception du conducteur :

- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt du véhicule (feux, stop...).
- Les stationnements gênants.
- Le non-respect des vitesses maximales autorisées.
- Le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules.
- L'usage des voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (bus, taxis...).
- Le défaut du port de la ceinture de sécurité.
- L'usage du téléphone portable tenu en main.
- La circulation, l'arrêt, le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence.
- Le chevauchement et le franchissement des lignes continues.
- Le non-respect des règles de dépassement.
- Le défaut de port du casque à deux-roues motorisé.